

Conclusions et enseignements du colloque

1. La diversité des participants au colloque a été une très grande richesse, car sur chaque sujet, l'acteur adéquat était présent pour réponse à un questionnement spécifique (monde politique, syndicats, SPW, cabinet ministériel, entreprise...). Au niveau des communes, la situation est contrastée, on peut voir la bouteille à moitié pleine ou à moitié vide. Si on peut déplorer que seulement 6 communes ont signé la Charte d'engagement « de lutte contre le dumping social » (sur 23 communes), et qu'aucune des trois grandes communes ne l'a fait (Tournai, Mouscron et Ath), c'est déjà une grande révolution en soit et peu de territoires peuvent prétendre être aussi avancés. Il faut aussi souligner qu'il y a eu des injonctions vis-à-vis des sociétés de logement publics mais qu'il n'y a rien à ce jour concernant les communes. Si cela devait arriver, il est probable que les communes se mobiliseraient beaucoup plus sur le sujet.



2. L'insertion des clauses sociales dans les marchés publics est un dispositif intéressant mais insuffisant et inefficace à ce jour pour plusieurs raisons :

- Les pénalités ne sont pas assez dissuasives et donc n'empêchent pas la sous-traitance.
- Les clauses sont parfois difficiles à mettre en place parce qu'il est difficile de trouver les stagiaires adéquats et au bon endroit (à proximité des chantiers), ou la structure d'économie sociale et solidaire qui pourrait être partenaire.

Commune	Agent-Relais	Charte	Projet de clause
Antoing	X	X Février 2017	
Ath	X		X (CPAS)
Beloeil			
Bernissart	X		
Brugelle	X	X	
Brunehaut			
Celles	X		
Chièvres	X	X Décembre 2016	X
Comines-Warneton	X		
Ellezelles			
Enghien	X	X Avril 2017	
Estaimpuis	X		
Flobecq			
Frasnes			
Lessines	X	X	
Leuze-en-Hainaut	X		
Mont de l'Enclus			
Mouscron	X		
Pecq			
Péruwelz	X		
Rumes	X	X Mai 2017	
Silly			
Tournai	X		
TOTAL (communes)	15	6	2
Autres acteurs en Wapi			
Ideta		X	X (1 projet)
SLSP			X (10 projets)

- Les moyens humains manquent aux adjudicateurs pour contrôler le respect de la mise en œuvre des clauses sur le terrain.

3. Le colloque a permis de dégager une piste concrète et additionnelle à savoir un Cadastre reprenant l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire en Wapi. Cet outil permettrait de soutenir le travail des adjudicateurs de marchés publics dans leur insertion de clauses sociales et devrait être porté par la Commission économie sociale et solidaire du Conseil de Développement Wapi.

4. Au niveau du développement des compétences en Wapi, non seulement en construction mais aussi dans d'autres métiers techniques et manuels, nous sommes en net recul. De nombreuses offres disparaissent, les jeunes et demandeurs d'emploi s'intéressent de moins en moins à cette offre de formation. Certains disent que ces métiers (qui offrent souvent des conditions de travail difficiles) n'intéressent plus les jeunes, d'autres disent que c'est justement la sous-traitance et le manque de perspective d'emplois qui découragent ces jeunes à s'orienter dans ce domaine. Dans tous les cas, nous sommes face au mur, si nous ne faisons rien, il est possible qu'il n'y ait plus ou très peu d'offre de formation du tout en Wapi dans certains métiers (couvreurs, maçonnerie...) d'ici quelques années.

5. Depuis le premier colloque sur le sujet en 2013, de nombreux progrès ont été réalisés en Wallonie picarde. En effet à cette époque, il était très difficile de trouver des acteurs qui puissent témoigner d'un engagement ou d'une bonne pratique. Pour cette édition 2017, cela a été très facile et les 11 intervenants sur le sujet en sont la preuve. Mais la spirale destructrice du dumping social est si forte qu'il est indispensable d'accélérer la dynamique positive enclenchés dans notre région.

